**REPONSE FDG Questionnaire FSU**

**5 Quels sont vos engagements en termes d'accès aux équipements sportifs ?**

**L’Education physique et sportive est une discipline très importante de l’enseignement public dispensé aux élèves dans notre pays. La pratique de cette discipline implique des équipements convenables. Si on ne peut pas construire une piscine ou un gymnase dans chaque village, il convient que chaque territoire accueillant une école, un collège, puisse disposer d’un accès proche ou rapide à un tel équipement. La clause générale de compétence permettait à diverses collectivités de participer ensemble à la construction d’un tel équipement. La nouvelle loi exige d’inventer d’autres stratégies. Il faut veiller très étroitement à ce que les financements ne convergent pas vers les métropoles, ou vers les chefs-lieux d’EPCI.**

**b) Programme régional relatif aux installations et équipements sportifs nécessaires à l’Education Physique et Sportive et au Sport Scolaire pour les lycéens.**

**Au plan de l’investissement**

**1-Un plan de rattrapage pluriannuel, pour les établissements en déficit d'installations et pour la construction de piscines (en liaison avec les départements et collectivités locales), ainsi qu’un plan de réhabilitation des installations intra-muros existantes pour l'EPS et le sport scolaire seront-ils envisagés ?**

**Oui.**

**2-Les nouveaux établissements seront-ils dotés systématiquement d'installations intra-muros ?**

**Ils devraient l’être.**

**Au plan du fonctionnement**

1. **Sera-t-il prévu d’attribuer les crédits pédagogiques nécessaires pour l'achat du petit comme du gros matériel spécifique à l'EPS et de doter le budget des établissements de crédits nécessaires à la location d’installations de proximité existantes ?**

**Voir la réponse plus haut : il s’agit de choix politiques et budgétaires nationaux, puis de choix régionaux semblables.**

1. **Les frais de déplacements chaque fois qu'une classe doit se déplacer seront-ils pris en charge ?**

**Voir plus haut : ils doivent l’être, dans une concertation organisée entre l’enseignant, le chef d’établissement et, en amont, avec le conseil régional. Où un budget suffisant devra être prévu à cet effet.**

**3-L'obligation de conventionnement tripartite en cas d’utilisation d’installations sportives n’étant pas la propriété de la Région (loi du 6/07/2000 art 40 alinéa 2), sera-telle mise en œuvre ?**

**Il faut y travailler.**

1. **Quelles subventions et accès aux installations sportives, par l’intermédiaire des conventions, seront prévus pour renforcer l’aide au fonctionnement du sport scolaire ?**

**Voir plus haut : il s’agit de choix politiques qui doivent permettre aux établissements publics de disposer des moyens d’enseigner cette discipline.**

**Programme régional relatif aux questions du sport associatif (scolaire et fédéral)**

1/ Les équipements et infrastructures sportives (dont CREPS et maison régionale des sports) : Quelle sera votre politique d’investissement et de fonctionnement concernant les installations sportives ? Comment comptez-vous régler la question de l’accessibilité ? Comment envisagez-vous l’avenir des CREPS, dont le bâti est transféré aux régions le 01/01/16 ?

**Nous sommes opposés au transfert des CREPS aux régions, comme nous restons opposés au transfert d’autres institutions nationales relatives à l’enseignement, la formation professionnelle, l’orientation, etc… Les conséquences de la politique d’austérité budgétaire ne peuvent pas être résolues par le fait de fourguer ce qu’on ne veut plus financer à des collectivités qu’on prive elles-mêmes d’une partie de leur financement d’Etat ! C’est cynique et revient fatalement à faire payer la facture à la population. Cette logique est également celle du paiement des services publics par les usagers (baptisés clients), puis à la privatisation de ces services publics.**

**Enfin, cela entre dans la logique européenne, où les grandes régions prendront des décisions sans avoir les moyens démocratiques de consulter les élus de proximité.**

**Des luttes ont permis d’enrayer certains transferts prévus, comme celui du service national de l’orientation professionnelle. En dépit de la volonté de l’actuel président de l’association des régions de France de transférer aux régions le maximum de services publics liés à l’emploi, dans le but non dissimulé de mieux répondre aux exigences immédiates du patronat.**

**Nous défendrons une politique d’investissement et de fonctionnement concernant les installations sportives.**

2/ Le sport pour le plus grand nombre : Quelle sera votre politique en direction des associations sportives locales (clubs) ?

**Une politique voisine de celle qui est appliquée dans les collectivités dont les électeurs nous ont confié la gestion : répondre aux besoins de la population, et en particulier quand il s’agit d’associations qui expriment des besoins précis, justifiés et évalués.**

Comment se matérialisera votre soutien aux comités régionaux sportifs ?

**Idem, avec une nuance importante s’il s’agit de sport professionnel.**

Envisagez-vous des aides individuelles en direction de certains pratiquants sportifs (EX : aide à la prise de licence des lycéens) ?

**Elles existent déjà, mais peuvent évidemment être améliorées.**

Quelles mesures proposez-vous pour aider à financer le surcoût engendré par le transport des sportifs (et notamment des équipes) au regard des nouvelles zones de pratiques ?

**Mêmes remarques que plus haut.**

3/ L’emploi sportif : Comment comptez-vous soutenir l’emploi sportif ? Quelle forme revêtira votre aide aux associations sportives qui sont employeurs ?

**Il faut permettre à ceux qui le veulent de pratiquer le sport qu’ils souhaitent pratiquer, et les aider financièrement afin que le manque de moyens ne soit pas un obstacle. Les municipalités et les EPCI ont là aussi un rôle à jouer. Il peut y avoir une aide à la formation des entraîneurs, pour les visites médicales. Et une aide pour les transports et le matériel. Ces besoins peuvent être considérablement différents en fonction de l’activité sportive choisie. Les moyens des collectivités de sont pas immenses. On peut imaginer des aides pour les équipements collectifs et, de toute façon, une concertation avec les fédérations sportives.  
Le problème du sport professionnel est très différent.**

4/ La formation aux métiers du sport et les CREPS : Quelle sera votre politique en matière de formation aux métiers du sport ? Sur quels critères vous appuierez-vous pour choisir les formations et organismes de formations à conventionner ? Aurez-vous une attention particulière pour les CREPS ? Envisagez-vous une autre forme d’aide pour les stagiaires ne pouvant pas bénéficier d’une formation conventionnée ?

**Voir plus haut : nous sommes favorables au maintien du CREPS comme service public national. Les enseignants des CREPS doivent être des enseignants d’Etat, payés par l’Etat.  
Dans l’état actuel de notre réflexion et de notre connaissance de cette situation, nous ne pouvons pas répondre sur le choix des organismes à conventionner.**

**Il faut évidemment aider les stagiaires.**

5/ L’accès au sport de haut niveau : Le ministère chargé des sports a décidé de concentrer son aide sur les sportifs de très haut niveau et se désengage en matière de soutien aux jeunes talents, considérant que cette compétence incombe aux collectivités territoriales. Quelle sera votre politique en matière de soutien aux jeunes sportifs pouvant être accueillis et sélectionnés dans les structures suivantes : pôle espoirs, autre structure relevant du Parcours de l’Excellence sportive (PES), section sportive, autres ? Envisagez-vous des aides aux structures et/ou des aides individuelles ?

**Ce sera une politique visant à permettre à tous les jeunes qui le souhaitent de développer leurs qualités et capacités sportives. Des aides aux structures, et si la personne le demande, une aide individuelle, qui devra être contractualisée avec le conseil régional.**

6/ Le sport spectacle : Quelle sera votre politique de soutien au sport professionnel et/ou de haut niveau ? Envisagez-vous des aides aux structures et/ou des aides individuelles ? Sur quels critères ? Encouragerez-vous (financièrement) l’organisation de grandes compétitions sur le territoire régional ?

**D’abord le sport non professionnel.**

7/ Quelles mesures d’accompagnement du mouvement sportif dans sa nécessaire restructuration territoriale (notamment les comités régionaux sportifs) allez-vous mettre en place ?

Au niveau administratif et juridique, comment allez-vous accompagner les petites ligues sur toutes les démarches liées aux dissolutions des anciennes entités, aux transferts des contrats de travail éventuels et du capital associatif, etc. ? Au niveau financier, comment allez-vous soutenir la construction interne d’une nouvelle identité régionale ? Réunions préparatoires entre les élu-e-s/technicien-ne-s des anciennes entités, restauration voire hébergement ; changement des logos et des outils de communication frais de déplacement des élu-e-s, etc

**Même type de réponse que plus haut : nous ne connaissons pas suffisamment ces détails pour donner un avis. Le principe de base reste le même : aider et favoriser la pratique sportive du plus grand nombre, quel que soit le niveau de revenu de la personne. Travailler avec les collectifs existants ou avec ceux qui doivent se former.**

8/ Sachant que les budgets 2016 auront été votés avant la fusion des régions, les actions soutenues en 2016 seront-elles celles qui prévalaient dans les anciens territoires ? A quelle échéance les mesures d’harmonisation concernant le soutien au « sport » seront-elles effectives ? Quel sera le calendrier de mise en œuvre de vos propositions ?

**Oui.**

**Le plus rapidement possible.**

**Le calendrier devra être établi avec les collectifs existants.**